



REVUE DE PRESSE DU 17/11/2016

- 1- Le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal annonce la mise en place, durant le premier semestre 2017, d'un marché à termes des devises pour contrecarrer les risques de change, rapporte l'APS. Lors de la réunion de la cellule de suivi des exportations du ministère du Commerce qu'il a présidée avec le Ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, en présence d'exportateurs nationaux, mardi à Alger, M. Loukal a soutenu que ce marché permettra aux exportateurs d'avoir une visibilité à même de mieux maîtriser les coûts et de prémunir les importations des matières premières et des investissements, nécessaires à la production des biens à exporter, d'une éventuelle dépréciation du dinar.

- 2- Pour faire face à la baisse des recettes due à la chute des cours du brut qui oscillent actuellement entre 45 et 50 dollars, soit un niveau inférieur au prix de référence arrêté à plus de 50 dollars le baril dans la loi de Finances, le docteur en économie, Abderahmane Mebtoul, a évoqué le recours à l'endettement extérieur, et s'est dit favorable à un "endettement ciblé" pour le secteur productif qui servira à dynamiser le tissu productif. Selon lui, l'Algérie n'a pas intérêt à exploiter jusqu'à épuisement ses réserves de change. "Les réserves de change tiennent la valeur de la monnaie. Si elles seront de 10 milliards de dollars, la Banque d'Algérie sera obligée de dévaluer d'avantage le dinar".

- 3- A l'ouverture des travaux du Forum des opérateurs algériens et saoudiens organisé à l'occasion de la visite officielle qu'effectue le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, au Royaume d'Arabie Saoudite. M. Abdesslam Bouchouareb, ministre de l'Industrie et des Mines, a estimé, hier, à Ryad que "la situation difficile que nous traversons ensemble ne saura être surmontée si les autorités publiques en Algérie ne venaient pas à prendre une batterie de dispositions et de réformes en vue d'une adaptation et une réorientation du système économique notamment à travers l'encouragement de l'investissement, l'amélioration du climat des affaires et le renforcement du partenariat et de la coopération", a-t-il affirmé.



- 4- Le Premier Ministre, Abdelmalek Sellal, a appelé mercredi à Riyad à un partenariat «fort et durable» entre l'Algérie et l'Arabie saoudite affirmant la disposition du gouvernement algérien à accompagner et à encourager ce partenariat. Intervenant à l'ouverture du Forum des opérateurs économiques algériens et saoudiens, Sellal a souligné «la volonté commune et forte» de l'Algérie et de l'Arabie saoudite et des dirigeants des deux pays, le président Abdelaziz Bouteflika et le serviteur des deux Lieux Saints de l'Islam, le roi Selmane Ben Abdelaziz, d'intensifier et diversifier leur coopération à travers l'augmentation du volume des échanges commerciaux.

- 5- L'Algérie reste à l'abri pour une longue période même au-delà de 2030 ou 2040 en matière de réserves en hydrocarbures, a estimé Abdelmadjid Attar, ex. P-DG de Sonatrach et ex. ministre des Ressources en eau, dans une étude publiée par Pétrole et Gaz Arabes (PGA). "Si on se base sur ce qui existe et ce qui pourrait exister en théorie: on pourrait effectivement dire qu'il n'y a aucun souci à se faire pour une longue période même au-delà de 2030 ou 2040", a-t-il dit dans une analyse sur la transition énergétique de l'Algérie.

- 6- Depuis les années 1980, le pays cherche à réguler la dynamique de la croissance démographique, mais elle a néanmoins connu un boom inquiétant depuis les années 2000, dû aussi bien à une espérance de vie accrue qu'à un cadre social et économique plus favorable. Il y a aujourd'hui 11 millions de femmes en âge de se marier, autre facteur d'explosion de cette croissance démographique. Evaluée à 2,15%, soit 1 040 000 naissances, elle est nettement supérieure à l'année 2000 (1,48%), où on comptait 589 000 naissances.

- 7- L'opération de ratissage lancée depuis le 28 octobre dernier dans la région comprise entre Guerrouma au nord-ouest et Souk Lakhmis au sud-ouest de la wiaya s'est concrétisée par la destruction dans la nuit du mardi de sept casemates ainsi que le désamorçage de 44 bombes de fabrication artisanale ainsi qu'un lot de détonateurs, selon un communiqué de la 1ère Région militaire.



A lire : La Banque d'Algérie annonce la mise en place en 2017 d'un marché à termes des devises

"Nous avons une volonté féroce de nous attaquer aux problèmes qui constituent des entraves à l'export. Ces prochaines mesures structurelles vont nous permettre de faire avancer ce processus des exportations", soutient le gouverneur de la Banque centrale. Le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal annonce la mise en place, durant le premier semestre 2017, d'un marché à termes des devises pour contrecarrer les risques de change, rapporte l'APS.

Lors de la réunion de la cellule de suivi des exportations du ministère du Commerce qu'il a présidée avec le ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, en présence d'exportateurs nationaux, mardi à Alger, M. Loukal a soutenu que ce marché permettra aux exportateurs d'avoir une visibilité à même de mieux maîtriser les coûts et de prémunir les importations des matières premières et des investissements, nécessaires à la production des biens à exporter, d'une éventuelle dépréciation du dinar. Ainsi, explique-t-il, cette mesure prévoit de mettre un marché d'offre et de demande des détenteurs de capitaux en devises: "il y aura tous les particuliers et tous les comptes exportateurs (personnes physiques ou morales) qui vont se rencontrer dans ce marché (achat à terme, session à termes..)". "C'est une très grande réforme que nous allons introduire. Progressivement elle constituera un petit dégel au contrôle de change qui date de très longtemps", a-t-il relevé.

Au sujet de la fluctuation du dinars, M. Loukal a considéré que le taux de change du dinar par rapport à l'euro connaît une stabilisation depuis juillet dernier, à la différence du taux de change de la monnaie nationale par rapport au dollar du fait que le billet vert subit actuellement de "fortes pulsions" sur les marchés internationaux. "On a stabilisé le dinar, j'espère qu'on continuera à maîtriser ces leviers", a-t-il insisté.

Prolongement des délais de rapatriement des devises

Autre mesure de la Banque d'Algérie qui entre dans le cadre de ses "grandes réformes" en vue de faciliter les opérations d'exportations hors hydrocarbures, selon M. Loukal, le prolongement des délais de rapatriement des devises. Il a fait savoir à ce propos qu'une circulaire de la Banque d'Algérie serait publiée incessamment, qui prévoit de passer le délai légal de rapatriement de devises de 180 jours actuellement à 360 jours. La réglementation en vigueur oblige l'exportateur de rapatrier ses recettes en devises provenant de l'exportation dans un délai n'excédant pas les 180 jours à compter de la date d'expédition des biens. En cas de défaut de rapatriement dans ce délai imparti de 180 jours, l'exportateur est non seulement privé de la rétrocession en devises mais il est aussi passible d'une poursuite judiciaire si ce retard n'est pas justifié.

La prochaine circulaire consacrera également l'introduction de la notion du paiement des exportations au comptant et de la notion du paiement à crédit avec comme corollaire une assurance crédit à l'export pour couvrir l'exportateur et lui permettre de pouvoir régénérer ses ressources en dinars, selon lui. "Les opérations dépassant un certain délai, considérées comme paiement à crédit, seront adossées à une garantie crédit en vertu de laquelle la banque commerciale est tenue de financer les inputs puisqu'elle est en possession d'une assurance crédit", a expliqué M. Loukal.